



Vallois Assurances

Pour une Assurance AMO, Assurance à Maitrise d'ouvrage, consultez un spécialiste du secteur de la construction et de l'assurance de responsabilité civile au Tel 01 45 26 29 29 Cabinet Vallois.

La notion d'AMO s'analyse de la façon suivante : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage repose sur un contrat dans lequel un maître d'ouvrage (qu'il soit public ou privé) fait appel aux services d'une personne (physique ou moral et publique ou privée) pour la réalisation des études nécessaires à la réalisation d'un projet. L'Assistant à maitre d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter, le projet réalisé par le maître d'œuvre. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a un rôle de conseil et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. L'Assistant à Maître d'Ouvrage facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La notion d'AMO s'analyse de la façon suivante : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage repose sur un contrat dans lequel un maître d'ouvrage (qu'il soit public ou privé) fait appel aux services d'une personne (physique ou moral et publique ou privée) pour la réalisation des études nécessaires à la réalisation d'un projet. L'Assistant à maitre d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter, le projet réalisé par le maître d'œuvre. L'assistant à maitrise d'ouvrage a un rôle de conseil et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. L'Assistant à Maître d'Ouvrage facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Assurance à Maitrise d'ouvrages déléguée

Dans le cas de l'assurance maîtrise d'ouvrage déléguée, il existe un transfert de responsabilité. Par conséquent, il incombe au maître d'ouvrages délégué de contracter les assurances nécessaires comme s'il était ou se substituait au maître d'ouvrage (assurance dommages-ouvrage et responsabilité civile décennale).

Contactez nos experts pour une étude votre futur contrat d'assurance AMO.

Assurance AMO tel 01 45 26 29 29
